

CHEMINONS ENSEMBLE N°43

Mairie de CHEMINON

LE MOT DU MAIRE

Le mot du maire

Voici le 1^{er} Cheminon Ensemble de notre mandat. Suite aux élections municipales du 15 mars et les 15 candidats ayant été élus au 1^{er} tour, je tiens à vous remercier de votre confiance et nous allons faire de notre mieux, mettre nos idées en commun et essayer de faire avancer les choses dans le bon sens.

Cette année 2020 est spéciale pour nous, avec du retard sur tout : budget à établir, vote des taxes et délégations. Les travaux pour cette année seront beaucoup d'entretien et surtout un village propre. Pas de fleurissement, délai trop court pour les plantations.

J'espère que vous n'avez pas trop souffert de l'isolement à la maison, suite au confinement du 17 mars au 11 mai, mais étant à la campagne nous n'étions pas les plus malheureux avec nos petites sorties d'une heure sur les chemins de Cheminon. Nous ne sommes pas tirés d'affaire, ce virus sera présent pendant un certain temps et je vous demande de faire attention à vous.

Beaucoup de manifestations annulées, mais notre vie est plus importante qu'une soirée non annulée et porteuse de notre mort. Ne baissez jamais les bras, ne perdez jamais espoir.

Je vous souhaite à tous un bon été sous le soleil, et surtout protégez-vous lors de vos sorties.

Amicalement

Marie-France BOYER CASTELLO

Remerciement à l'ancien conseil

Nous remercions l'ancien conseil municipal pour la réussite de leur mandat et d'avoir été disponible afin de nous transmettre leur connaissance de la vie municipale.



Dans ce numéro :

Organigramme et Commissions	P. 2-3
Budget	P.4
Infos village	P.5
Scolaire	P.6.7
Quelques petits rappels pour la vie de notre village	P.8-9
Pratique	P.10
Coin des associations	P.11
Etat civil	P.12

COVID 19

Nous souhaitons remercier toutes les personnes qui se sont investies lors de la pandémie du coronavirus. (La confection des masques, l'aide aux personnes pour les courses...)

Soyons encore vigilant, le virus est encore là....

Nous avons une grande pensée pour Bernadette Bataille.

Qu'elle repose en paix. Condoléances à toute sa famille



Marie-France BOYER CASTELLO
Maire



Claude BRIOLAT
1er Adjoint



Maurice BRASTEL
3ème Adjoint



Robert HINDERSCHIETT
4ème Adjoint



Estelle BOUCHAUD



Brigitte BRAUN-REUTER



Richard BURDAL



Lucille HARLE



Patrick LONGUEVILLE



Joël PARISOT



Damien PAROT



Jean-Noël PAROT



Paulette RENAUX

Présentation commissions du conseil municipal

FINANCES	VOIRIES CHEMINS
Mme Boyer Castello Marie-France Mr Briolat Claude Mr Brastel Maurice Mr Hinderschiect Robert Mme Braun-Reuter Brigitte	Mr Briolat Claude Mr Brastel Maurice Mr Hinderschiect Robert Mr Longueville Patrick Mr Parot Damien
FORETS PLANTATIONS	AMENAGEMENTS DEVELOPPEMENT
Mr Briolat Claude Mr Parot Jean-Noël Mr Hinderschiect Robert Mr Parisot Joël Mr Parot Damien	Mr Brastel Maurice Mr Parot Damien Mme Bouchaud Estelle Mme Braun-Reuter Brigitte
BATIMENTS CIMETIERES	SCOLAIRE
Mr Briolat Claude Mr Brastel Maurice Mr Hinderschiect Robert Mr Parisot Joël Mr Parot Damien Mr Burdal richard Mme Braun-Reuter Brigitte Mme Boyer Castello Marie-France	Mme Boyer Castello Marie-France Mme Harlé Lucille Mme Renaux Paulette
ANIMATIONS FETES	COMMUNICATION
Mr Hinderschiect Robert Mme Harlé Lucille Mme Renaux Paulette Mme Bouchaud Estelle	Mr Hinderschiect Robert Mme Harlé Lucille Mme Renaux Paulette Mme Bouchaud Estelle

BUDGET 2020

FONCTIONNEMENT		
	Dépense	Recette
Crédits de Fonctionnement votes au titre de présent budget	488 025.00	346 240.00
+	+	+
Restes à réaliser (RAR) de l'exercice précédent	(si déficit) 0.00	(si excédent) 141 785.00
=	=	=
Total de la section de fonctionnement	488 025.00	488 025.00

INVESTISSEMENT		
	Dépense	Recette
Crédits d'investissement votes au titre de présent budget	114 913.00	144 720.00
+	+	+
Restes à réaliser (RAR) de l'exercice précédent	41 919.00	0.00
Solde de d'exécution de la section d'investissement reporté	(si solde negatif) 0.00	(si solde positif) 12 112.00
=	=	=
Total de la section d'investissement	156 832.00	156 832.00

TOTAL

Total du budget	644 857.00	644 857.00
------------------------	-------------------	-------------------

INFOS VILLAGE

Mairie de Cheminon

☎ 03/26/73/12/03

Horaires d'ouverture au public

Lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi

9h00 à 12h00

Retrouver-nous sur internet

www.cheminon.fr

Facebook : Cheminon en Fête

Permanence des Adjointes

Mercredi 18h00 à 19h00

✉ mairie.cheminon@orange.fr

Agence postale

Sauf le mercredi

10h15 / 11h45

Brasserie Clémence

Page Facebook : Brasserie Clémence

contact@brasserieclémence.fr

Epicerie

Du mardi au samedi

8h- 12h / 17h-19h

Dimanche 8h-12h

Kebab

**Tous les jeudis
soirs**

A partir de 17h00

JC Pizza

**Tous les
vendredis
soirs**

**A partir de
17h00**

Assistance Sociale Mme STEVENOU

Permanence à Sermaize-les-Bains

Que sur rendez-vous au 03/26/74/40/56

BUREAUX DE POSTE

Pargny-Sur-Saulx

Lundi 13h00-16h00

Mardi Jeudi Vendredi

9h00-12h00 / 13h00-16h00

Samedi 9h00-12h00

Sermaize-Les-Bains

Mercredi Vendredi

9h00-12h00 / 13h00 16h00

Déchetterie Pargny-Sur-Saulx

Lundi 14h-18h

Mardi fermée

Mercredi 14h-18h

Jeudi 9h-12h / 14h-18h

Vendredi 9h-12h

Samedi 9h-12h / 14h-18h

Dimanche fermée

ILS ONT QUITTÉ L'ÉCOLE PRIMAIRE POUR LE COLLÈGE

Enzo RICHARD Nolhan CHAURE Tom HUYET Timéo PETITPRETRE

Noémie JACQUIER Cellya KESSLER

Les maires des communes de Cheminon, Trois Fontaines et de Maurupt-le-Montois ainsi que le président du RPID Mr ORELANA se sont réunis le vendredi 3 juillet à l'école de Maurupt afin de remettre un cadeau aux élèves de CM2 pour leur future rentrée au collège. Cette année, les élèves ont reçu une calculatrice en remplacement du traditionnel dictionnaire. Nous leur souhaitons beaucoup de réussite dans cette nouvelle aventure.



Diplômés

Nous félicitons également tous les ados qui ont obtenu leurs diplômes Brevet CAP BEP BAC... nous leur souhaitons une bonne continuation pour toutes les années à venir, avec encore de belles réussites.

Egalement bravo à tous les enfants qui ont continué le travail à distance pendant cette période d'épidémie et également bravo à leurs parents.

RAPPEL A TOUS

La circulation et le stationnement devant l'école 15 mn avant et après les horaires de l'école sont interdits.

De même, afin de faciliter le stationnement du car, il est nécessaire de laisser libre l'espace de stationnement devant le Monument aux Morts.

RENTRÉE SCOLAIRE 2020/2021

HORAIRE ECOLES

Cheminon 8h45-11h45 / 13h35-16h30

Maurupt 8h35-11h35 / 13h25-16h25

L'accueil des élèves est assuré 10 minutes avant les heures de classe.

INFOS RENTREE

Cheminon

Maternelle Mme MASSONNET (directrice)
Atsme Mme PAYOT

Mme HUYET
Atsme Mme DELAUNAY

CP Mme GUERARD

Maurupt le Montois

CE1 Mme PRATI (directrice)

CE2-CM1 Mme GOURLEZ

CM1-CM2 Mr RAGUIN

Pour le bus Mme PETITPRETRE comme accompagnatrice

Vacances scolaires 2020-2021

Vacances	Zone A	Zone B	Zone C
Rentrée scolaire 2020	Jour de reprise : mardi 1 septembre 2020		
Vacances de la Toussaint 2020	Fin des cours : samedi 17 octobre 2020 Jour de reprise : lundi 2 novembre 2020		
Vacances de Noël 2020	Fin des cours : samedi 19 décembre 2020 Jour de reprise : lundi 4 janvier 2021		
Vacances d'hiver 2021	Fin des cours samedi 6 février 2021 Jour de reprise lundi 22 février 2021	Fin des cours samedi 20 février 2021 Jour de reprise lundi 8 mars 2021	Fin des cours samedi 13 février 2021 Jour de reprise lundi 1 mars 2021
Vacances de printemps 2021	Fin des cours samedi 10 avril 2021 Jour de reprise lundi 26 avril 2021	Fin des cours samedi 24 avril 2021 Jour de reprise lundi 10 mai 2021	Fin des cours samedi 17 avril 2021 Jour de reprise lundi 3 mai 2021
Pont de l'Ascension 2021	Fin des cours : mercredi 12 mai 2021 Jour de reprise : lundi 17 mai 2021		
Grandes vacances 2021	Fin des cours : mardi 6 juillet 2021		

LA GARDERIE

Maud PETIT assure toujours ce service. Les enfants sont accueillis :

- le matin de **7 h 45 à 8 h 35** (ensuite ils sont sous la responsabilité de l'enseignante)
- le soir de **16 h 35 à 18 h 00**.

LA CANTINE

Comme l'an dernier la cantine continue son fonctionnement avec le RPID à Maurupt-le-Montois. Le prix du repas demandé aux familles est fixé à 4,50 € par jour et par enfant.

Pour les enfants ne prenant pas de repas (raison médicale), le tarif sera facturé à 2€ pour charges.

QUELQUES PETITS RAPPELS POUR LA VIE DE NOTRE VILLAGE

CIRCULATION :

La circulation et le stationnement de tous véhicules sont **INTERDITS**, *arrête n°06/2010 du 19 février 2010 et N°04/2011 du 29 avril 2011*, sur les remparts sauf pour les urgences.

Respectons la vitesse dans notre commune

Nous rappelons à tous les habitants de bien respecter la limitation de vitesse dans les rues. Soyons vigilants dans notre village, les enfants, les animaux domestiques et les personnes âgées peuvent être les plus touchés et les plus vulnérables. Respecter la vitesse c'est respecter la vie de chacun. Merci à tous et faites passer le message...

Rappel « le chemin de la Mission », n'est pas une voie de circulation. Beaucoup de voitures, quads et tracteurs empruntent ce chemin, merci de ne plus le faire, sauf les riverains. Arrête N°06/2009: limitation à 20km en vigueur depuis le 26 mai de cette même année.

DEJECTIONS CANINES :

Merci à chaque propriétaire de bien vouloir ramasser les déjections de leur animal quel qu'il soit, par respect pour les enfants, promeneurs aussi pour nos employés communaux lors des tontes des espaces verts. Merci également de tenir les chiens en laisse dans le village.

ELAGAGE :

L'élagage est obligatoire. Si les branches de vos arbres, arbustes ou autres plantations dépassent de votre clôture et empiètent sur la voie publique ou chez votre voisin, vous êtes dans l'obligation de couper les débordements. Merci de faire le nécessaire

BENNES A VERRE :

Veuillez déposer directement dans la benne et non laisser au pied comme cela a été constaté à plusieurs reprises. Ainsi que vos sacs, cartons, cagettes....doivent être repris lors de votre départ.



Rappel des stationnements au bord des bennes à verre :
Nous rappelons que tout type de véhicule (camion, voiture, ...) est interdit de stationner à côté des bennes à verre dans le village afin de ne pas empêcher l'accès à celles-ci.

QUELQUES PETITS RAPPELS POUR LA VIE DE NOTRE VILLAGE

NUISANCES SONORES :

Avec les beaux jours, vos travaux de bricolage, de jardinage ou d'entretien, réalisés à l'aide d'outils ou appareils bruyants (tondeuses à gazon, débroussailleuses, bancs de scies...) ne peuvent être effectués qu'en respectant le voisinage :

HORAIRES AUTORISES

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30

Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h

Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

De même pour les fins de semaines, évitez les soirées trop « Musicales » et respecter le repos de vos voisins. Après 22H, cela s'appelle du tapage nocturne.

DEPOTS SAUVAGES ET FEUX :

Nous vous rappelons que le dépôt sauvage est un acte d'incivilité, qui consiste à jeter ses déchets dans un lieu non autorisé, qui est puni par la loi. Peu importe les déchets même les déchets verts ne sont pas autorisés à être déposés à n'importe quel endroit.

Surtout pas dans la nature cela est **INTERDIT**. Nous avons une déchetterie à notre disposition à Pargny-Sur-Saulx. Or nous avons constaté qu'il y a encore trop de personnes qui déposent leurs déchets verts un peu partout, cela n'est pas acceptable. Merci de respecter la nature ainsi que toutes personnes qui la respectent....

De même que le brûlage à l'air libre ou en incinérateur individuel de vos déchets est interdit, toute l'année.

Au-delà des possibles troubles du voisinage générés par les odeurs et la fumée ainsi que le risque d'incendies, le brûlage à l'air libre des déchets verts est une combustion peu performante qui émet des imbrulés en particulier si les végétaux sont humides. Parmi ces polluants, on retrouve les particules, porteuses de composés cancérigènes comme les Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP), les dioxines et les furanes.

Dans le cadre de ses pouvoirs de police et pour des raisons de sûreté, de sécurité et de salubrité publique, le maire de la commune est chargé de veiller au respect de cette interdiction.



PRATIQUE :

DESTRUCTION DES NIDS DE GUÊPES, FRELONS :

Si vous découvrez un nid chez vous ou dans le village (contacter la mairie). Une entreprise privée s'est fait connaître pour effectuer la destruction de ces nids et c'est vers elle qu'il faut se tourner :

**Mr GALLOT Dominique Destructeur d'insectes
à St Eulien au 06/76/11/63/31**

Pour les essaims d'abeilles

Trois habitants locaux peuvent intervenir pour une éventuelle capture bien sûr à une hauteur raisonnable.

Mr BERCELET Guy 03/26/73/04/27

Mr CARRITTE Philippe 03/26/73/10/69

**Mr PECHEUR (Trois-Fontaines)
06/09/86/85/34**

03/26/72/96/40 ou



Essaim découvert dans Cheminon

COLLECTE DES DECHETS

Une seule collecte par semaine **le vendredi** : une semaine ordures ménagères + sacs de tri jaune semaine impaire, une semaine collecte ordures ménagères + sac de tri bleu semaine paire.

Consignes de tri sélectif :

Sac jaune (bouteilles plastiques vides, conserves vides, briques alimentaires vides)
Sac bleu (journaux, revues, magazines, cartonnettes).

Rappel du Nettoyage des trottoirs :

Il est important pour la propreté du village que les habitants nettoient et entretiennent leur trottoir. Il faut savoir qu'une balayeuse intervient 4 fois par an pour l'entretien des caniveaux. Et un passage de Suez prestataire pour la Communauté d'Agglo de Saint-Dizier

Affouage :

Une modification de la charte affouage a été mise en place à partir de cette année. Merci de vous adresser à la mairie pour cette nouvelle procédure.

Modification de l'article 6 de la charte affouages au lieu que la taxe d'affouage soit réglée à la mairie à l'issue d'une quittance signée par le régisseur, un titre de recette sera émis par la mairie. L'affouagiste réglera son montant à la trésorerie, et après encaissement celui-ci pourra retirer son bois.

DU COTE DES ASSOCIATIONS



Depuis le dernier numéro paru en Décembre, il s'en est passé des choses avec, notamment, cette crise sanitaire qui nous a privé de pratiquer notre sport favori. C'était notamment l'année de l'organisation de notre centenaire qui sera reprogrammé en 2021.

C'était également une année électorale au niveau de la commune, nous en profitons pour remercier l'équipe de Thierry FARGETTE pour tout ce qu'elle a fait pour notre club et les relations amicales que nous avons avec eux sans oublier les employés communaux pour le travail d'entretien de nos installations sportives.

Nous souhaitons maintenant la bienvenue à la nouvelle équipe de Marie France CASTELLO et nous allons nous attacher à maintenir les mêmes relations de convivialité avec cette nouvelle équipe.

En espérant que cette crise sanitaire ne soit qu'un lointain souvenir, il faut préparer la nouvelle saison qui débutera le Dimanche 30 Août par le 1^{er} tour de Coupe de France. Devant l'engouement pour notre club, certains joueurs ont émis le souhait de nous rejoindre et nous avons donc pris la décision d'engager une équipe réserve pour la saison prochaine qui sera encadrée par Thomas OTTO et Gilles COLLIN. L'équipe fanion restera gérée par Jonathan HARLE et Patrick RUBINI. Le club est d'ailleurs à la recherche de dirigeants qui souhaiteraient s'investir dans le club et notamment des personnes qui seraient dans la capacité d'arbitrer occasionnellement des rencontres bénévolement.

En ce qui concerne le foot animation, nous sommes à la recherche de jeunes nés en 2010, 2011 ou 2012 pour compléter l'effectif actuel afin de pouvoir inscrire une équipe en U11 la saison prochaine.

Pour nous contacter :

Vincent RICHARD (Président) : 06.76.83.25.12

Stéphane DESANLIS (Secrétaire) : 06.38.02.69.69

Le Président,
Vincent RICHARD

Avenir Cheminon

Le club Saint-Nicolas, ou les rencontres sont suspendues depuis courant mars, espère reprendre ses activités bis mensuelle dès que les mesures sanitaires seront levées.

De même pour les randonnées pédestre. Du au coronavirus et les mesures sanitaires, nous obligent à les suspendre. La randonnée nocturne « randonnée des Etoiles » du 14 août est annulée.

Celle du 6 septembre de 12kms en forêt est maintenue pour le moment en attendant les directives gouvernementales. Rendez-vous place du château à Trois-Fontaines à 14h

Pour tous renseignements, contactez le 03.26.73.12.22

Etat civil :

DECES

CHOCQ Pierrette née CASTELLO, domiciliée 60 rue Haute, le 08 novembre 2019 à l'âge de 90 ans

ROSTAINÉ Jean-Luc, domicilié 7 rue Gabriel Pelletier, le 29 janvier 2020 à l'âge de 66 ans

POTRAT Michel, domicilié 11 rue des Sablons, le 25 mars 2020, à l'âge de 88 ans

PETIT Cécile née ETIENNOT, domiciliée 1 rue Lallement, le 23 avril 2020 à l'âge de 88 ans

THOMAS Jean-Pierre, domicilié 2 rue de l'Abbaye, le 06 juin 2020 à l'âge de 74 ans

BATAILLE Bernadette, domicilié rue Basse, le 16 juillet 2020 à l'âge de 58 ans

DI NUCCI Maria, domiciliée rue de Trois-Fontaines, le 7 août 2020 à l'âge de 92 ans



NAISSANCES



FÉLICITATIONS

BOURGEOIS Tyago, le 02 janvier 2020, de Freddy BOURGEOIS et Fidéline BOU-LANGER, domiciliés 19 rue Basse

OTTO Anna, le 11 janvier 2020, de Thomas OTTO et Justine COTTRAY, domiciliés rue Basse

PAROT Lyla, le 17 mars 2020, de Damien PAROT et Justine CASTELLO, domiciliés 51 rue Haute

NOUVEAUX HABITANTS



SAVARY Kévin, 21 rue des Sablons

BOUCHE Caroline, Loa et Timéo, 1 bis rue de Maurupt

FEUILLET Clara, 14 rue de Trois Fontaines

PANNEAU Jean-Luc et leur fille Wendy, 63 rue Haute

ZERBIB Sandra et ses 2 filles, 5 bis rue Haute

DESTREZ Nino et DUVAL Mélissa et leurs enfants Lounis et Nélia, 9 rue René Connesson

SUDOUR Antoine et JOSEPH Aurore, 6 rue de l'Abbaye